

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

*Quantités maxima par tour de scrutin
d'affiches ***, bulletins de vote et circulaires*

8ème CIRCONSCRIPTION	
Nombre d'électeurs	75 524
Quantités d'affiches identiques (deux par emplacement d'affichage) de format maximal 594 mm en largeur x 841 mm en hauteur <i>Art.L.51, R.27 et R.39 du code électoral</i>	2 x 72
Quantités d'affiches différentes (deux par emplacement d'affichage) de format 297 x 420 mm <i>Art.L.51 et R.39</i>	2 x 72
Quantités de bulletins de vote de format 105 x 148 mm <i>Art.R.30 et R.39</i>	166 153
Quantités de circulaires de format 210 x 297 mm <i>Art.R.29 et R.39</i>	79 300
La propagande électorale (bulletins de vote et circulaires) est à livrer auprès de la société de routage PRO DISPATCH, chez L 4, ZAC de l'Orme Pomponne, 44 avenue Paul Langevin 91130 - RIS-ORANGIS Responsable: M. Dominique DARIEN-DEROCHE Tél : 01 69 06 34 56 - Télécopie : 01 69 06 34 14	
<i>Horaires d'ouverture de la société de routage</i> <u>1er tour de scrutin</u> : du lundi 21 au jeudi 24 mai de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi 25 mai de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, le lundi 28 mai de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le mardi 29 mai 2012 de 8h30 à <u>12h00 au plus tard</u> <u>Second tour</u> : du lundi 11 au mardi 12 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le mercredi 13 juin de 8h30 à <u>12h00 au plus tard</u>	
*** Le nombre maximal d'affiches pouvant être apposées sur les emplacements prévus à cet effet a été supprimé. Seul est réglementé le nombre des affiches pouvant faire l'objet d'un remboursement au titre de l'article R.39 du code électoral, à savoir par emplacement réservé à l'affichage électoral, deux affiches <u>identiques</u> d'un format maximal de 594 mm en largeur et 841 mm en hauteur et deux affiches <u>différentes</u> d'un format maximal de 297 x 420 mm pour annoncer la tenue des réunions électorales	